

# CONSEIL DE LA METROPOLE du 6 avril 2023

## Intervention d'Odile Maurin

**17.3 Approbation de la deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Gratentour - DEL-23-0290**

**17.4 Approbation de la cinquième modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Lespinasse - DEL-23-0291**

**17.5 Approbation de la sixième modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Villeneuve-Tolosane - DEL-23-0292**

Monsieur le président, chers collègues,

J'interviens ici sur les approbations de 3 modifications de PLU, pour les communes de Gratentour, Lespinasse et Villeneuve-Tolosane.

Nous ne prendrons pas part au vote sur les délibérations qui modifient les PLU de plusieurs communes de la métropole. En effet, si nous en sommes là, à devoir discuter des modifications des PLU de chacune des communes de la métropole, c'est à cause de l'insincérité de votre PLUi-H. Ce qui oblige aujourd'hui les maires des différentes communes à faire comme ils peuvent.

Ces 3 délibérations ont en commun de fixer comme objectif de favoriser la production de logements sociaux. Ce dont nous nous félicitons. Le problème, et c'est souvent le cas avec vos délibérations, c'est qu'entre les intentions et la réalité, l'écart est souvent un gouffre. Pourquoi ? Il y a plusieurs problématiques :

- nous devons ici rappeler que la réalité de votre politique, c'est que pour 3 logements construits il y en a 1 seul qui relève du logement social. Et que sur 10 logements construits, un seul relève du logement très social. L'honnêteté commanderait donc de dire que vous voulez produire du logement pour les investisseurs
- construire du logement social c'est aussi s'adapter aux besoins de ce public. Public qui a besoin de transports collectifs performants et de services publics accessibles.

Or, si on examine d'un peu plus près les offres de transport collectif de ces 3 communes, on a toutes les raisons de s'inquiéter de la cohérence urbanisme/transport. Pourtant, le SCOT, les PLU et les PLUi-H fixent des obligations en la matière que vous persistez à ne pas respecter. Et là encore comme, vous avez aussi réussi à faire annuler votre PDU et que vous vous obstinez à faire votre ligne de métro sans phasage, vous ne laissez aucune perspective d'amélioration de la desserte de la majorité des communes de la métropole.

Donc, par exemple, si on prend Gratentour, la ville dispose de 2 lignes de bus, le 33 et le 69 qui s'arrêtent à 20h et 20h30. Au mieux, un passage toutes les 30 minutes à 1h et jusqu'à 2h le dimanche et pour un seul bus. Avec un temps de trajet supérieur à celui de la voiture.

Pour Lespinasse, léger mieux puisqu'on peut se déplacer jusqu'à 21h et avoir un bus toutes les heures le dimanche. Dans les deux cas, la voiture a encore de beaux jours devant elle. Le climat un peu moins...

Sur Villeneuve-Tolosane, la donne vient de changer avec l'arrivée du Lineo 11 qui va se situer non loin du quartier prévu à la densification, ce qui est un point positif.

Pourtant, en ce qui concerne Lespinasse, si vous acceptiez enfin de vous saisir de l'opportunité du RER ou Réseau Express Métropolitain et de réaliser une gare à Lespinasse, ses habitants pourraient se trouver à un quart d'heure de Matabiau.

Il est dommageable pour les habitants de la métropole que vous continuiez à foncer droit dans le mur sur le plan climatique en refusant les solutions qui répondent au besoin de cohérence urbanisme et transport et en continuant à bétonner au service de vos amis promoteurs.

Pour finir, en produisant du logement essentiellement en R+1 ou R+2, c'est-à-dire un ou deux étages, donc souvent sans ascenseur, vous continuez à produire du logement majoritairement inaccessible. Donc à exclure toujours plus les personnes à mobilité réduite ou les renvoyer vers les lieux d'assignation à résidence que sont les établissements spécialisés et leur déclinaison moderne dénommée « habitat inclusif ».